

Régime d'assurance vie additionnelle de la personne adhérente (par 1 000 \$ d'assurance)				
Âge	Fumeuse <sup>2</sup>		Non fumeuse	
	Taux requis	Taux avec congé de primes de 40 %	Taux requis	Taux avec congé de primes de 40 %
Moins de 35 ans	0,026 \$	0,016 \$	0,017 \$	0,010 \$
35 – 39	0,032 \$	0,019 \$	0,022 \$	0,013 \$
40 – 44	0,045 \$	0,027 \$	0,029 \$	0,017 \$
45 – 49	0,058 \$	0,035 \$	0,041 \$	0,025 \$
50 – 54	0,097 \$	0,058 \$	0,065 \$	0,039 \$
55 – 59	0,162 \$	0,097 \$	0,104 \$	0,062 \$
60 – 64	0,321 \$	0,193 \$	0,213 \$	0,128 \$

Régime d'assurance vie additionnelle de la personne conjointe* (par 1 000 \$ d'assurance)				
Âge de la personne adhérente	Fumeuse <sup>2</sup>		Non fumeuse	
	Taux requis	Taux avec congé de primes de 40 %	Taux requis	Taux avec congé de primes de 40 %
Moins de 35 ans	0,026 \$	0,016 \$	0,017 \$	0,010 \$
35 – 39	0,032 \$	0,019 \$	0,022 \$	0,013 \$
40 – 44	0,045 \$	0,027 \$	0,029 \$	0,017 \$
45 – 49	0,058 \$	0,035 \$	0,041 \$	0,025 \$
50 – 54	0,097 \$	0,058 \$	0,065 \$	0,039 \$
55 – 59	0,162 \$	0,097 \$	0,104 \$	0,062 \$
60 – 64	0,321 \$	0,193 \$	0,213 \$	0,128 \$
65 – 69	0,547 \$ <sup>3</sup>	0,328 \$ <sup>3</sup>	0,416 \$ <sup>3</sup>	0,250 \$ <sup>3</sup>
70 – 74	1,063 \$ <sup>3</sup>	0,638 \$ <sup>3</sup>	0,547 \$ <sup>3</sup>	0,328 \$ <sup>3</sup>
75 ans ou plus	1,767 \$ <sup>3</sup>	1,060 \$ <sup>3</sup>	1,544 \$ <sup>3</sup>	0,926 \$ <sup>3</sup>

Régime d'assurance maladies redoutées de la personne adhérente et de la personne conjointe (par 1 000 \$ d'assurance)		
Âge de la personne adhérente	Personne adhérente ou personne conjointe	
	Homme	Femme
Moins de 25 ans	0,017 \$	0,021 \$
25 à 29 ans	0,019 \$	0,019 \$
30 à 34 ans	0,023 \$	0,020 \$
35 à 39 ans	0,038 \$	0,025 \$
40 à 44 ans	0,060 \$	0,034 \$
45 à 49 ans	0,112 \$	0,059 \$
50 à 54 ans	0,176 \$	0,095 \$
55 à 59 ans	0,271 \$	0,145 \$
60 à 64 ans	0,450 \$	0,262 \$

\* L'assurance vie additionnelle de la personne conjointe est en fonction des habitudes tabagiques de celle-ci.

<sup>1</sup> La protection disponible pour l'assurance vie accordée à la personne adhérente âgée de 65 ans ou plus qui continue de travailler est un pourcentage du salaire annuel immédiatement avant l'âge de 65 ans. Ces pourcentages sont les suivants : 25 %, 50 %, 75 % et 100 %. Toutefois, à compter des 70<sup>e</sup> et 75<sup>e</sup> anniversaires, la protection ne peut excéder respectivement 75 % et 50 % du traitement.

<sup>2</sup> À défaut de déclarer être une personne non fumeuse, la tarification pour personne fumeuse s'applique.

<sup>3</sup> La personne employée âgée de 65 ans ou plus ne peut conserver qu'un montant de 10 000 \$ en assurance vie additionnelle de la personne conjointe.

## CONTRAT 9900

Le contrat d'assurance collective couvrant les membres du *Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec* se renouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Vous trouverez ci-dessous la nouvelle tarification s'appliquant du 12 janvier 2012 au 9 janvier 2013.

### CONGÉ DE PRIMES

Un congé de primes de 40 % pour toutes les garanties du régime optionnel d'assurance vie de la personne employée est accordé pour toute l'année (à l'exception du régime d'assurance maladies redoutées).

**Taux de primes par période de 14 jours  
pour la période du 12 janvier 2012 au 9 janvier 2013  
(personnes employées)**

### RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE DES PERSONNES EMPLOYÉES

Personne adhérente de moins de 65 ans			
BASE			
Protection	Prime requise	Part de l'employeur*	Part de l'employé
Individuelle	33,44 \$	0,92 \$	32,52 \$
Monoparentale	38,30 \$	2,31 \$	35,99 \$
Familiale	70,80 \$	2,31 \$	68,49 \$
INTERMÉDIAIRE			
Protection	Prime requise	Part de l'employeur*	Part de l'employé
Individuelle	42,93 \$	0,92 \$	42,01 \$
Monoparentale	49,12 \$	2,31 \$	46,81 \$
Familiale	90,84 \$	2,31 \$	88,53 \$
ENRICH			
Protection	Prime requise	Part de l'employeur*	Part de l'employé
Individuelle	53,49 \$	0,92 \$	52,57 \$
Monoparentale	62,15 \$	2,31 \$	59,84 \$
Familiale	113,66 \$	2,31 \$	111,35 \$

Personne adhérente de 65 ans ou plus inscrite à la RAMQ			
BASE			
Protection	Prime requise	Part de l'employeur*	Part de l'employé
Individuelle	19,83 \$	0,92 \$	18,91 \$
Monoparentale	23,49 \$	2,31 \$	21,18 \$
Familiale	42,65 \$	2,31 \$	40,34 \$
INTERMÉDIAIRE			
Protection	Prime requise	Part de l'employeur*	Part de l'employé
Individuelle	25,45 \$	0,92 \$	24,53 \$
Monoparentale	30,12 \$	2,31 \$	27,81 \$
Familiale	54,72 \$	2,31 \$	52,41 \$
ENRICHI			
Protection	Prime requise	Part de l'employeur*	Part de l'employé
Individuelle	31,72 \$	0,92 \$	30,80 \$
Monoparentale	38,10 \$	2,31 \$	35,79 \$
Familiale	68,46 \$	2,31 \$	66,15 \$

Personne adhérente de 65 ans ou plus non inscrite à la RAMQ (PRIME ADDITIONNELLE)	
BASE	
Protection	Prime requise
Individuelle	81,61 \$
Monoparentale	81,61 \$
Familiale	163,21 \$
INTERMÉDIAIRE	
Protection	Prime requise
Individuelle	85,04 \$
Monoparentale	85,04 \$
Familiale	170,10 \$
ENRICHI	
Protection	Prime requise
Individuelle	85,04 \$
Monoparentale	85,04 \$
Familiale	170,10 \$

\* La part de l'employeur pour les collèges et l'Institut Philippe Pinel diffère de celle indiquée dans les tableaux précédents.

La part **annuelle** de l'employeur **pour les collèges** est la suivante :

Protection	
Individuelle	41,60 \$
Monoparentale	103,95 \$
Familiale	103,95 \$

La part de l'employeur **par période de 14 jours pour l'Institut Philippe-Pinel** est la suivante :

Protection	Jusqu'au 31 mars 2012	À partir du 1 <sup>er</sup> avril 2012
Individuelle	1,75 \$	1,91 \$
Monoparentale	4,38 \$	4,78 \$
Familiale	4,38 \$	4,78 \$

#### Régime d'assurance traitement en cas d'invalidité prolongée

0,868 % du traitement

#### RÉGIME OPTIONNEL D'ASSURANCE VIE DES PERSONNES EMPLOYÉES

Régime d'assurance vie de base de la personne adhérente (par 1 000 \$ d'assurance)		
	Taux requis	Taux avec congé de primes de 40 %
Moins de 65 ans	0,071 \$	0,043 \$
65 à 69 ans	0,469 \$ <sup>1</sup>	0,281 \$ <sup>1</sup>
70 à 74 ans	0,978 \$ <sup>1</sup>	0,587 \$ <sup>1</sup>
75 ans ou plus	1,742 \$ <sup>1</sup>	1,045 \$ <sup>1</sup>

Régime d'assurance en cas de mort ou mutilation accidentelle (par 1 000 \$ d'assurance)		
	Taux requis	Taux avec congé de primes de 40 %
Moins de 65 ans	0,018 \$	0,011 \$

Régime d'assurance vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge		
	Taux requis	Taux avec congé de primes de 40 %
<b>Personne adhérente de moins de 65 ans</b>		
Enfant seulement	0,27 \$	0,16 \$
Enfant et personne conjointe	0,57 \$	0,34 \$
<b>Personne adhérente de 65 ans ou plus</b>		
Enfant seulement	0,54 \$	0,32 \$
Enfant et personne conjointe	2,26 \$	1,36 \$

La taxe de 9 % doit être ajoutée aux taux mentionnés dans ce document.

Veuillez joindre ce feuillet à votre brochure explicative.